**M****adame MULS Marie Paule Catherine Louise, en son vivant pensionnée, célibataire**

(nom, prénoms, profession de la personne décédée et, le cas échéant, de son conjoint.)

**né(e) à** Etterbeek, le 7 mai 1941

**domicilié(e) à** 1050 Ixelles, Chaussée de Vleurgat 61/b101,

**décédé(e) à** 1040 Etterbeek, le 26 août 2020

**Les soussignés:**

1. Madame **MULS** **Vinciane Renée Gilberte**, née à Veurne le dix février mil neuf cent soixante-cinq, numéro national 65.02.10-426.71, divorcée, cohabitante légale de Monsieur VAN LAETHEM Jean-Luc Bruno, célibataire, domiciliée à 1180 Uccle, Rue Engeland 692, ayant fait une déclaration de cohabitation légale à Uccle le vingt-neuf décembre deux mil vingt-deux.

Nièce (fille de son frère prédécédé étant Monsieur MULS Michel prénommé) de la défunte.

**2.** Monsieur **MULS** **Bernard Michel Victor Marcel**, né à Veurne le vingt-quatre octobre mil neuf cent soixante-trois, numéro national 63.10.24-433.46, célibataire et déclarant ne pas avoir fait de déclaration de cohabitation légale, domicilié à 1000 Bruxelles, Rue de Flandre 106/b002.

Neveu (fils de son frère prédécédé étant Monsieur MULS Michel prénommé) de la défunte.

**3.** Monsieur **MULS** **Xavier Philippe**, né à Soest (Allemagne) le vingt-neuf mars mil neuf cent soixante-sept, numéro national 67.03.29-445.16, époux de Madame BOUSSE Françoise Isabelle Jeanne Suzanne, domicilié à 1780 Wemmel, Avenue A. De Boeck 28.

Marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple selon le contrat de mariage reçu par le notaire Emile Deweerdt à Bruxelles le trente août mil neuf cent nonante-quatre, modifié en le régime de la séparation de biens avec communauté d'acquêts aux termes d'un acte reçu par le notaire Raveschot Caroline à Saint-Gilles le vingt-quatre décembre deux mil vingt lequel n'a plus été modifié depuis lors, ainsi qu'il le déclare.

Neveu (fils de son frère prédécédé étant Monsieur MULS Michel prénommé) de la défunte.

**4.** Monsieur **MULS** **Frédéric Stéphane Alain**, né à Etterbeek le dix-sept avril mil neuf cent septante et un, numéro national 71.04.17-421.06, divorcé, cohabitant légal de Madame VUMI GARROY Kim Carly Louise, célibataire, domicilié à 1090 Jette, Avenue Odon Warland 208/RCar, ayant fait une déclaration de cohabitation légale à Jette le douze octobre deux mil vingt et un.

Neveu de la défunte.

**5.** Monsieur **MULS Alain Albert Marie**, né à Etterbeek le 25 mars 1948, époux de Madame LUSSIE Véronique Bernadette Marie, née à Mouscron le 9 mai 1953, domicilié à 1170 Watermael-Boitsfort, Avenue Emile Van Becelaere 21/ 7

Marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Paul BOUQUELLE à Tournai le 14 août 1974, sans déclaration de maintien, modifié aux termes d'un acte reçu par le notaire Vermeire Theo à Hoeilaart le treize juillet deux mil (sans modification de régime), lequel n'a plus été modifié depuis lors, ainsi déclaré.

Frère de la défunte.

Monsieur MULS Alain est entre-temps décédé à Watermael-Boitsfort le 3 mai 2021 sans avoir pris de dispositions de dernières volontés à l’exception de la clause d’attribution alternative reprise dans la modification du contrat de mariage dont question ci-dessus, et laissant pour seuls héritiers légaux et réservataires son conjoint survivant étant :

Madame LUSSIE Véronique Bernadette Marie, née à Mouscron le neuf mai mil neuf cent cinquante-trois, numéro national 53.05.09-144.55, veuve de Monsieur MULS Alain Albert Marie et déclarant ne pas avoir fait de déclaration de cohabitation légale, domiciliée à 1170 Watermael-Boitsfort, Avenue Emile Van Becelaere 21/ 7 ;

* Ainsi que ses trois enfants étant :

a) Monsieur MULS Damien Pierre Michel, né à Uccle le trois mai mil neuf cent septante-neuf, numéro national 79.05.03-239.07, célibataire et déclarant ne pas avoir fait de déclaration de cohabitation légale, domicilié à 1050 Ixelles, Rue Henri Marichal 5.

b) Madame MULS Bénédicte Pascaline Marie, née à Uccle le treize février mil neuf cent quatre-vingt-deux, numéro national 82.02.13-128.54, célibataire, cohabitante légale de Monsieur CERESSIA Olivier, domiciliée à 1180 Uccle, Place Jean Vander Elst 16.

c) Madame MULS Charlotte Marie-Paule, née à Ixelles le quinze mai mil neuf cent quatre-vingt-sept, numéro national 87.05.15-148.03, célibataire et déclarant ne pas avoir fait de déclaration de cohabitation légale, domiciliée à 1370 Jodoigne, Rue Sainte Marie

En conséquence de quoi, Madame LUSSIE Véronique, Monsieur MULS Damien ainsi que Mesdames MULS Bénédicte, MULS Anne Claire et MULS Charlotte, lesquels viennent ici en représentation de la succession de Monsieur MULS Alain.

* Ici représentés par le Notaire Nizier GROOTERS, résidant à Molenbeek-Saint-Jean, en vertu de la procuration contenue dans la déclaration de succession originaire.

DECLARENT

que complémentairement à la déclaration de succession de Madame MULS Marie Paule déposée au bureau de sécurité juridique de Bruxelles 5 sous le numéro E51/2021/1150/A il y a lieu d’ajouter à l’actif de la succession ce qui suit :

- Créance : Restitution d’impôts directs SPF Finances – Team Perception, 1030 Bruxelles Boulevard du Roi Albert II, 33 Article de rôle 217.318.985 (avertissement extrait de rôle du 9 août 2022 - courrier daté du 11 août 2022 en annexe) pour un montant de 3.199,30 euros

En conséquence de ce qui précède, il y lieu de majorer l’actif imposable de la succession de € 3.199,30.

Sollicitent la remise maximum de toute amende et intérêts de retard suite à ce nouvel élément.

Molenbeek-Saint-Jean,5 août 2024

Cette déclaration de succession contient page(s).